

## MOTION AU DIRECTEUR

Je suis agent de la DIR-Est et je demande à mon directeur :

- de prendre en compte la dangerosité de mon travail en préservant les effectifs de mon service en recrutant les personnels nécessaires à la réalisation en régie de la Viabilité Hivernale et non pas en modifiant le DOVH à venir pour l'adapter aux baisses d'effectifs subies.

En effet, la modification que vous prévoyez au DOVH 2024-2025 laissera à la simple appréciation de mon supérieur hiérarchique la liberté de déroger au temps de repos de 11h et le faire régresser à 9h en sorties d'intervention V.H. pour palier à des manques d'effectifs dans mon CEI.

- de peser toutes les conséquences de telles mesures et en particulier vis-à-vis de la dangerosité des missions que j'exerce et également exercées par tous les agents intervenant sur les réseaux (référence l'accident mortel du 14 mai dernier à la DIRIF)

Aujourd'hui, je constate que le système de protection prévu à mon encontre et notamment du plan de prévention dit «renforcé» est un échec.

Le résultat d'années de baisse de moyens et d'effectifs (avec plus de 15 % d'effectifs supprimés en Dir !) et d'absence de dialogue social efficace conséquence du mépris par le ministère pour ses personnels doivent cesser.

### Cela ne peut plus durer

Pour que cela cesse, il apparaît nécessaire que soient prises des mesures immédiatement, et des engagements dans le temps .

1. Il doit y avoir **un moratoire sur la baisse des effectifs** ( encore – 2 % annoncés pour 2025 !)

Tout au contraire de baisser les effectifs , il faut recruter en nombre des agents, tous corps confondus, pour mettre en place des organisations du travail et des modalités d'intervention des agents en toute sécurité

2. Il faut **mettre fin aux organisations du travail pathogènes et aux conditions du travail accidentogènes**.

Pour moi, l'accidentalité dans le service n'est pas un problème de sécurité - routière mais un problème de sécurité au travail. Vous devez me garantir que tout est fait pour assurer ma sécurité.

3. Il faut créer pour les Dir ce qui existe dans d'autres périmètres de la Fonction Publique et du ministère , à savoir un **CSA de réseau des Dirs** .

La Formation Spécialisée ainsi créée sera l'instance spécialement mise en place **pour l'examen des situations communes à toutes les Dir** concernant les risques professionnels auxquels sont soumis les agents notamment l'accidentalité.

4. Il y a urgence à réparer une injustice, qui représente une mise en danger des agents les plus anciens car ils sont exposés à des conditions de travail pénibles et dangereuses, en complétant la reconnaissance de ces risques qui est **le classement des Personnels d'Exploitation en Service Actif par une bonification des années passées en Service Actif** .

NOM

Prénom

SIGNATURE

Motion à renvoyer à

[direction@developpement-durable.gouv.fr](mailto:direction@developpement-durable.gouv.fr)

Avec copie à

[cgt-dir-est.cgt.syndicats.oh.dire@i-carre.net](mailto:cgt-dir-est.cgt.syndicats.oh.dire@i-carre.net)

**UNION FEDERALE CGT DIR - Est**

**10 - 16 promenade des canaux BP 82120**

**54021 NANCY CEDEX**